



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 décembre 2020

L'an 2020 et le 7 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROUSSELOT Armel, Le maire,

**Présents :** M. ROUSSELOT Armel, Maire, M. THÉBAUD Didier, Mme ROBERT Armelle, M. CHARUEL Germain, M. BRUN Christophe, Mme MODICOM Nolwenn, Mme ROLLO-CHEREL Aurélie, Mme CHEVALIER Chantal, M. DESMAS Xavier, Mme GICQUEL Fanny, Mme GRU Valérie, M. BOULO Ludovic, Mme LE GOUESTRE Isabelle

**Absent excusé :** M. SOURGET Mikaël

**Absent :** M. LE HIR Jacques

\*\*\*\*\*

### Ordre jour

Adoption du compte rendu du conseil municipal du 2 novembre 2020  
Règlement intérieur du conseil municipal  
Décision modificative n°1  
Régime Indemnitare du personnel  
Création d'un poste d'adjoint administratif  
Informations diverses

---

Désignation du secrétaire de séance : Mme ROLLO-CHEREL Aurélie

Approbation du procès-verbal du 2 novembre 2020 à l'unanimité des membres présents

### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Rencontre de la commission composée d'Armel ROUSSELOT, Ludovic BOULO, Fanny GICQUEL, Jacques LE HIR le mardi 1<sup>er</sup> décembre à 19H30 à la mairie.

M. le Maire informe le conseil municipal que, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. M. Le Maire présente les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

- Adopte ce règlement intérieur annexé à la présente délibération

### **DECISION MODIFICATIVE N°1: BUDGET COMMUNE**

M. Le Maire présente au conseil municipal la proposition suivante de décision modificative au niveau du budget 2020 de la commune.

En dépenses de fonctionnement :

au niveau du chapitre 11 charge à caractère général	:	- 50 000 €
au niveau du chapitre 12 dépenses afférentes au personnel	:	+ 25 000 €
au niveau du chapitre 65 autres charges de gestion	:	+ 25 000 €

**Après discussion et délibération, le conseil municipal**

- Emet un avis favorable à la proposition de décision modificative du budget commune.

Cette décision modificative ne modifie pas le budget voté en mars 2020. Les dépenses et recettes de fonctionnement restent prévues à 750 000 €.

## **REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL**

Le **RIFSEEP** ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, est le nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat.

Le **RIFSEEP** repose sur une logique fonctionnelle. Ce sont donc les fonctions exercées par un agent, et non son grade, qui déterminent le groupe dans lequel il sera affecté. En revanche, en cas de promotion de grade, le montant de l'IFSE fait obligatoirement l'objet d'un réexamen par l'employeur.

Le RIFSEEP comprend deux parts :

- **l'IFSE**, Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise, est **une part fixe** déterminée en appréciant la place au sein de l'organigramme et les spécificités de la fiche de poste,
- **le CI**, Complément Indemnitaire, est **une part facultative et variable** fixée au regard des critères d'évaluation établis pour l'entretien professionnel.

Groupe de fonctions ?

- Le groupe de fonctions est la colonne vertébrale du dispositif indemnitaire : il s'agit de la définition de l'espace professionnel au sein duquel évolue l'agent.
- A chaque groupe de fonctions correspond un plafond de primes annuel.
- Le nombre de groupes de fonctions est déterminé au regard de la variété des missions propres à chaque corps. Il est toutefois limité, pour favoriser la lisibilité du dispositif.
- Le groupe 1 est celui contenant les fonctions dont le niveau de responsabilités est le plus important.

M. le Maire propose de modifier les groupes de fonctions pour tenir compte des engagements pris envers le personnel technique.

### **Après discussion et délibération, le conseil municipal**

- Emet un avis favorable pour créer un groupe supplémentaire dans le RIFSEEP.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF ET PUBLICATION DE LA VACANCE DE POSTE**

Anne, chargée de l'accueil, urbanisme, élections... travaille à 20H00/semaine. Elle quittera son poste fin avril 2021. Nicole travaille à 25H00/semaine. Elle pourrait partir en retraite en avril 2022.

Après réflexion, un temps complet paraît nécessaire pour remplacer Anne.

Il faudrait donc créer le poste d'adjoint administratif 1ère ou 2ème classe à temps complet.

Actuellement au service administratif : 2.30 E.T.P. ; si création d'un temps complet : 2.72 E.T.P. soit 0.42 E.T.P. supplémentaire.

### **Après discussion et délibération, le conseil municipal**

- Emet un avis favorable à la création d'un poste à temps complet au service administratif.

Proposition du recrutement et de son déroulement

L'intitulé du poste est instructeur gestionnaire des autorisations d'urbanisme et agent en charge des élections. Missions secondaires : Accueil du public, état civil, facturation, émission de mandats et titres. La publication du poste a lieu du 25 novembre au 24 décembre 2020.

Choix des CV lundi 28 décembre 2020

Envoi des convocations mardi 29 décembre 2020

1er entretien mardi 5 janvier 2021 - 2ème entretien mardi 12 janvier 2021

Embauche à partir du 1er avril 2021. (pour être un mois en doublure avec Anne)

Un pot de départ sera également à prévoir pour les 37 ans passés à la mairie de Saint-Marcel.

## Questions et informations diverses

### **PROGRAMME DE VOIRIE 2021**

Demande de devis pour mettre en enrobé les espaces où les arbres vont être supprimés rue du Colonel Morice ainsi que pour mettre en enrobé les ilots du parking derrière le restaurant Le Relais du Maquis.

Le programme de voirie 2021 a été établi par la commission voirie et M. Franck PLISSON de la CC d'OBC. (Voir le détail en annexe).

Du Pont de la Métairie de la Née au Loquets-Du Pissot vers la Lande du Pissot et Le Bois Joly

### **PROGRAMME ELECTRICITE**

M. THEBAUD indique que M. LE KERNEC de l'entreprise INEO informe que Morbihan Energie pour 2021 encourage le changement des lanternes sur support (poteaux béton) par des lanternes à led (moins gourmande en énergie). Après un état des lieux et un programme antérieur de remplacement, il resterait sur la commune 18 points lumineux à changer. Coût environ 600€ par lanternes subventionné à 70% par Morbihan Energie. La commune a la possibilité de récupérer 6 lanternes basse consommation si le projet de rénovation du Bini est enclenché. En 2022, le remplacement des lanternes boules sera également subventionné, il en reste 5 sur la commune. M. THEBAUD a demandé un devis à INEO pour éclairer le parking derrière le restaurant Le Relais du Maquis

### **ACCUEIL DES NOUVEAUX NES**

Il aura lieu le 5 mars 2021 à 19H00. Un prunier sera remis à chaque nouveau-né.

### **COMMENTAIRES SUR LA CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE**

La cérémonie du 11 novembre a eu lieu en présence de quelques personnes en raison du covid 19. Des photos ont été mises sur la page Facebook.

### **REPAS DE NOËL ET CADEAUX DE FIN D'ANNEE POUR LES AGENTS**

Commande de chocolats auprès de l'école Ste-Thérèse et paniers garnis auprès de l'ESAT. Le vin a été réservé auprès de l'Escale de L'Oust.

### **CARTE DE VŒUX ET VŒUX DU MAIRE**

Les vœux du maire sont fixés au 23 janvier à 18H00 si les mesures liées au covid 19 le permettent.

### **COMMUNICATION (BULLETIN, FLYERS, SITE INTERNET...)**

Une photo individuelle de chaque élu et une photo de groupe du conseil municipal sera faite par le photographe David BIGNOLET de Malestroit.

Dans le bulletin municipal, un encadré sera réservé au mot de l'opposition.

Le bulletin municipal sera distribué par les élus.

Le flyer pourrait être distribué par la poste pour un coût d'environ 70 €.

Les derniers textes à mettre dans le bulletin doivent être transmis à M. BRUN avant le 24 décembre 2020 pour un bulletin qui sortira mi-janvier 2021.

Les entreprises pourront mettre des encarts publicitaires payants dans le bulletin.

### **REUNION DE QUARTIERS**

Mme ROLLO-CHEREL se pose la question sur le déroulement des réunions de quartiers. Elle indique que les questions sur la circulation de la Lande ne doivent pas empiéter sur les autres questions des autres villages.

Pour éviter les débordements, sur la convocation, il faudra indiquer : les questions à poser seront à transmettre au référent du quartier avant la réunion pour que des réponses soient données le soir même.

### **REFERENT FORESTIER**

M. THEBAUD est nommé référent forestier. Il indique que les 2 arbres abattus à la Née seront remplacés comme décidé par les anciens élus.

### **DISTRIBUTEUR DE PIZZA**

M. ROUSSELOT informe les élus de sa rencontre avec Mme LAMANDE Sylvie.  
Il fait circuler un document de présentation de l'entreprise et du distributeur.  
Un distributeur est déjà posé sur la commune d'Ambon sur le parking du carrefour market.  
Une rencontre avec les élus aura lieu au prochain conseil municipal.

### **RENCONTRE AVEC MME PETARD DE BRETAGNE SUD HABITAT**

L'objet de cette rencontre est la vente de logements locatifs BSH de la Résidence des Noës.  
Les élus ne sont pas favorables à la vente car le locatif permet d'avoir de nouvelles familles sur la commune.

### **FIXATION D'UN JOUR POUR LES COMMEMORATIONS**

Le choix s'est porté sur le dimanche avant le 18 juin.  
Pour 2021, la commémoration aura lieu le dimanche 13 juin. Les 4 stèles seront fleuries. La commémoration aura lieu sur une stèle différente chaque année.

### **REPAS DES PERSONNES AGEES DE 70 ANS ET PLUS**

Ayant été dans l'impossibilité d'offrir un repas aux personnes âgées de 70 ans et plus en raison du covid 19, le CCAS a décidé d'offrir un repas à emporter auprès du Relais du Maquis le dimanche 13 décembre 2020.

#### **Prochaines réunions**

Réunion de la commission finances le 14 janvier 2021 à 19H00  
Réunion du conseil municipal lundi 1er février 2021 à 19H00

\*\*\*\*\*

#### **Signatures des membres présents**

M. ROUSSELOT Armel,

M. BOULO Ludovic,

M. BRUN Christophe,

M. CHARUEL Germain,

Mme CHEVALIER Chantal,

M. DESMAS Xavier,

Mme GRU Valérie,

Mme LE GOUESTRE Isabelle,

Mme GICQUEL Fanny

Mme MODICOM Nolwenn,

Mme ROBERT Armelle,

Mme ROLLO Aurélie,

M. THÉBAUD Didier